

## Un réseau d'experts à vos côtés

*Des professionnels vous accompagnent à chaque étape  
du parcours, de l'orientation à l'intégration,  
en passant par l'adaptation du contrat et du poste.*

### Référents handicap en CFA/OFA

- Interlocuteurs privilégiés des apprentis en situation de handicap
- Evaluation des besoins et coordination des adaptations pédagogiques, humaines et techniques
- Suivi et sécurisation du parcours

### Ressource Handicap Formation (RHF – AGEFIPH)

- Appui aux CFA/OFA pour adapter les parcours de formation

🔗 [Prendre contact avec la RHF](#)

### Cap Emploi au côté de France Travail et des MLJ

- Acteur spécialisé
- Appui au recrutement, à l'intégration et au maintien dans l'emploi
- Informations, conseils et appui à la mobilisation des aides et dispositifs

🔗 [Cap Emploi 73-74](#)

### Contact Cap Emploi 73-74

- Anaïs LEVEILLET, a.leveillet@capemploi73-74.com, 04 79 84 35 59

### OPCO (secteur privé)

- Accompagnement des employeurs dans les démarches de recrutement et d'intégration
- Financement de la formation

**L'AGEFIPH pour le secteur privé et le FIPHFP pour le secteur public proposent des aides et services spécifiques**

🔗 [Auvergne-Rhône-Alpes | Agefiph](#)

🔗 [Auvergne Rhône-Alpes | FIPHFP](#)

## Passez à l'action !

Des parcours adaptés, des aides concrètes et des acteurs engagés.

**Recrutez, formez, accompagnez  
et ouvrez l'apprentissage à tous les talents.**



## Handicap & Apprentissage

### Des solutions pour réussir ensemble

*Vous accueillez un apprenti en situation de handicap ?*

Des aides concrètes et des acteurs engagés sont là pour vous soutenir.



**Employeurs • CFA/OFA • Prescripteurs • Alternants**

### Agissez dès maintenant !

Identifiez vos besoins

Mobilisez les bons acteurs

Sécurisez le parcours de votre apprenti

## Adapter pour réussir



*L'apprentissage aménagé permet de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap grâce à des ajustements du contrat, de la formation et du poste de travail.*

### Aménagement du contrat d'apprentissage

- Ouvert dès 16 ans (15 ans sous conditions), sans limite d'âge
- Durée modulable : de 6 mois à 3 ans, voire 4 ans si le handicap le justifie
- Temps partiel possible sur prescription du médecin du travail

### Aménagement possible du parcours de formation

- Supports pédagogiques adaptés
- Temps supplémentaire pour les cours ou les examens
- Soutien pédagogique ou preneur de notes
- Appuis spécialisés (visuel, auditif, moteur, cognitif, psychique) via l'AGEFIPH ou le FIPHFP
- Plan d'adaptation formalisé par le référent handicap du CFA

### Aménagement du poste de travail

- Matériel spécifique : fauteuil, logiciels, prothèses, etc.
- Organisation du travail : horaires aménagés, télétravail, tutorat renforcé
- Mesures de sécurité et de prévention : équipements adaptés, gestes compensés
- Intervention du médecin du travail pour des préconisations

### Pour aller plus loin :



[Guide officiel apprentissage et handicap](#)



## Les aides et dispositifs essentiels

*Vous recrutez un apprenti en situation de handicap ?  
Des aides financières et des accompagnements existent  
pour sécuriser le parcours, adapter les conditions de travail  
et faciliter l'intégration en entreprise et en CFA.*

### Aide au recrutement de l'État – secteur privé :



[travail-emploi.gouv.fr](https://travail-emploi.gouv.fr)

Jusqu'au 31/12/2026, 6 000 € maximum versés à l'employeur la première année du contrat, pour tout recrutement d'apprentis en situation de handicap, sans condition d'âge ou de diplôme.

### Aides spécifiques complémentaires secteur privé, soumises à éligibilité :

#### OPCO - Majoration du coût contrat

Prise en charge des surcoûts pédagogiques, avec jusqu'à 4 000 € par an versés au CFA, pour les apprentis dont la mention reconnus travailleurs handicapés (RQTH) ou équivalence est cochée au contrat.



#### AGEFIPH – Nos aides

##### Aide à l'embauche en apprentissage

De 500 € à 3 000 € selon la durée du contrat, versés à l'employeur pour tout contrat d'apprentissage ≥ 6 mois avec une durée hebdomadaire ≥ 24 h (ou au minimum 10 h sur dérogation).

##### Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle

Jusqu'à 3 150 € versés à l'employeur pour financer : Sensibilisation du collectif de travail / Accompagnement du manager / Tutorat ou coaching individualisé.

##### Aide à l'adaptation des situations de travail

Pour l'employeur, sur prescription du médecin du travail, prise en charge ponctuelle des surcoûts liés au handicap pour adapter le poste de travail et financer les équipements spécifiques.

##### Aide à l'adaptation des situations de formation

Financement des adaptations pédagogiques, humaines ou techniques, versé au CFA sur demande du référent handicap, sur la base d'une grille d'évaluation des besoins de l'apprenant et d'un plan personnalisé de compensation.

### Aides secteur public :



#### FIPHFP – Nos aides

Aides rémunération de l'apprenti et frais de formation  
Aides surcoût des aménagements techniques et pédagogiques  
Aides rémunération et formation du maître d'apprentissage  
Aides surcoût des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration